

À L'OCCASION DE LA 31^{ÈME} ÉDITION DU TÉLÉTHON,
L'ELORN VOLLEY-BALL CLUB (RE)LANCE

LA **NUIT** SALLES MESCOAT
4X4 MIXTE DU **VOLLEY** LANDERNEAU
VENDREDI 8 DÉCEMBRE
RESTAURATION SUR PLACE À PARTIR DE 20H
4 € PAR PARTICIPANT

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM DE L'ÉQUIPE :

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE+ MAIL :

NOMBRE DE JOUEURS : (4X.....)

TOTAL :€

PAIEMENT EN CHÈQUE*

* LES CHÈQUES SONT À ÉTABLIR À L'ORDRE DE ELORN VOLLEYBALL

BULLETIN À NOUS RENVoyer AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

BULLETIN ET RÉGLEMENT À RENVoyer À L'ADRESSE SUIVANTE :
LYDIE PRIGENT - 67 RUE JEAN LOUIS ROLLAND 29800 LANDERNEAU

DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

19H30 : RENDEZ-VOUS À LA TOUTE NOUVELLE SALLE MESCOAT À LANDERNEAU ! (VÉRIFICATION, INSCRIPTIONS...)

20H30 : DÉBUT DES MATCHS JUSQU'AU BOUT DE LA NUIT !

AU PROGRAMME :

DU VOLLEY, DES MATCHS, DE LA MUSIQUE ET BEAUCOUP DE BONNE HUMEUR !

TOUT CELA DANS UN SEUL OBJECTIF : RÉALISER LE PLUS DE BÉNÉFICE POSSIBLE AU PROFIT DE TÉLÉTHON.

SUR PLACE : BUVETTE, RESTAURATION...

RÈGLEMENT DU TOURNOI

8 TERRAINS

ÉQUIPES RÉPARTIES EN POULES DE 4 ÉQUIPES, PUIS SUR 2 TABLEAUX

COMPOSITION DES ÉQUIPES : MIXTES.

ÉLIMINATOIRES : RENCONTRES SUR UNE PÉRIODE DE 10 MN (CHRONO) - ÉGALITÉ = L'ÉQUIPE QUI REMPORTE L'ÉCHANGE GAGNE LE MATCH.

QUARTS DE FINALES : RENCONTRES SUR UNE PÉRIODE DE 10 MN (CHRONO)

½ FINALES CONSOLANTES ET PRINCIPALES : 1 SET DE 15 PTS (+ ÉCART)

FINALES

CONSOLANTE : OPPOSE LES VAINQUEURS DE CHAQUE TABLEAU EN 2 SETS GAGNANTS DE 25 PTS (+ ÉCART)

PRINCIPALE : OPPOSE LES VAINQUEURS DE CHAQUE TABLEAU EN 2 SETS GAGNANTS DE 25 PTS (+ ÉCART)

À NOTER

ORGANISATION ET DÉROULEMENT :

LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LE DROIT DE PROCÉDER À DES MODIFICATIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT, NOTAMMENT SUR LE DÉROULEMENT DES MATCHS ET DES TABLEAUX.

ANTI-JEU : TOUTE ÉQUIPE EN FAISANT PREUVE POURRA SE VOIR SANCTIONNÉE PAR UN OU PLUSIEURS POINTS DE PÉNALITÉ (AU LIBRE CHOIX DE L'ARBITRE)

RESPONSABILITÉ : LES ORGANISATEURS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE VOL. ACCIDENT SUR LE TERRAIN : PAS DE COUVERTURE AUTRE QUE VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE PERSONNELLE.